

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 JUILLET 2019

TARIFS CAMPING

Vu la délibération du 28 novembre 2018 fixant les tarifs camping-mobil home-piscine pour l'année 2019,
Vu que les camping-cars, les caravanes et les campeurs doivent désormais passer par la barrière automatique pour accéder au camping

Monsieur le maire propose d'instaurer un prix unique d'entrée au camping.

Les tarifs de location des mobil homes restent inchangés

<u>CAMPING</u>	Proposition au 11/07/2019	En vigueur au 11/07/2019
Taxe de séjour par personne et par nuitée (personne majeure) : 0.22 € (reversé à la CdC des Vallées de la Brayte et de l'Anille), soit pour 2 personnes :	0.44 €	0.44 €
Camping-car, caravane, toile de tente par nuitée (24h)	7 €	8 €
Groupe (centre aéré, colonie, etc..) par semaine	200 €	200 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte les tarifs énumérés ci-dessus concernant les tarifs camping, qui entreront en vigueur le 11 juillet 2019

RAPPORT SUR L'EAU 2018 SAEP de DOLLON

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur l'eau 2018 du SAEP de Dollon.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, n'émet aucune observation et approuve le rapport.

AFFAIRES DIVERSES

↳ subvention DETR – rénovation grand bassin piscine

Dans le cadre du projet de rénovation du grand bassin de la piscine, il est attribué à la commune de Dollon le montant de 99 999 € sur la dotation d'équipement des territoires ruraux par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2019.

↳ subvention départementale – création aire de camping-cars

Dans le cadre du programme départemental sur les hébergements, sites et équipements touristiques, la commission permanente du Conseil Départemental en date du 5 juillet 2019 a attribué à la commune de Dollon une subvention de 3 000 € pour la création d'une aire de camping-cars, soit 20 % d'une dépense plafonnée à 15 000 € ht (rappel coût du projet : 40 090.40 € ht).

QUESTIONS DIVERSES

1° - route de Thorigné RD 302 : madame BOIRON signale l'absence de ligne blanche sur une partie du tronçon (dans la montée en direction de Thorigné). Il est demandé de consulter les services concernés de la Direction départementale de Connerré.

2° - il est signalé par un administré l'absence de panneaux de signalisation des fins zones 30 « Grande Rue » au niveau des plateaux de l'école et centre bourg. La question sera aussi posée à la Direction Départementale.

3° - une administrée fait part qu'un transporteur lui aurait livré des marchandises destinées aux travaux de la piscine car il est indiqué sur l'adresse de livraison le n°29 qui correspond à son adresse personnelle.

4° - monsieur TAUGER interpelle les agriculteurs faisant partie du conseil municipal pour avoir des informations sur les différentes réglementations relatifs aux épandages de lisiers sachant que des odeurs nauséabondes recouvrent une partie du village depuis le début de semaine, soit 72 heures. Un courrier sera adressé aux personnes concernées lorsque celles-ci auront été identifiées.

5° - monsieur BOUCHER signale qu'une petite zone du chemin de la Bluttière est déformée par des racines d'arbres. Une demande sera adressée à la communauté de communes (compétente pour les voiries goudronnées) pour envisager une remise en état.